

Dans le cadre de l'évaluation finale du projet « LIBERER LE POTENTIEL DES ENFANTS »

UNICEF BENIN recrute :

- un consultant international (BAC+5) Spécialiste en socio-anthropologie, planification et sciences de l'Éducation, avec **au moins 10 ans d'expérience dans l'évaluation de projet et une bonne connaissance des systèmes éducatifs africains francophones**, et
- un consultant national, (BAC+5) spécialiste en sciences de l'Éducation avec au moins 5 ans d'expérience sur des postes à responsabilité, y compris des postes d'évaluation et d'analyse dans le domaine de l'éducation préscolaire et ayant participé à au moins 3 évaluations de programme

Termes de référence

Recrutement d'un consultant international (BAC+5) Spécialiste en socio-anthropologie, planification et sciences de l'Éducation, et d'un consultant national, (BAC+5) spécialiste en sciences de l'Éducation, pour l'évaluation finale du projet :

« LIBERER LE POTENTIEL DES ENFANTS »

1. Contexte

Une préscolarisation de qualité est associée à des externalités positives tant pour l'individu (préparation à l'école améliorée, meilleure rétention scolaire, niveau d'acquisitions renforcé, meilleure Santé, revenus du travail plus élevés une fois adulte, etc.) que pour la société (productivité accrue des travailleurs, réduction des comportements à risques et délinquants, réduction de la morbidité, etc.). Les interventions dans le secteur de l'enseignement maternel sont à cet égard considérées comme un des investissements les plus rentables et judicieux, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés.

Malgré ces avantages reconnus à la petite enfance, les secteurs de l'enseignement maternel ne reçoivent que des financements dérisoires (moins de 4 % du budget de l'éducation est alloué au préscolaire en Afrique Subsaharienne) qui affectent la qualité et la couverture des services de stimulation, d'éveil et de préscolarisation. L'éducation préscolaire cible souvent les enfants de familles nanties et des villes, excluant, de l'enseignement maternel, une multitude d'enfants ruraux défavorisés.

Suite à l'instauration des objectifs de l'Éducation Pour Tous, en 2000, des progrès ont pu être observés au cours de la décennie dans certains pays dont le Ghana. Le Bénin affiche cependant un certain retard dans la préscolarisation des enfants. Le MICS de 2014 a décelé un taux de préscolarisation de 13%. Beaucoup d'enfants entre 3 et 5 ans vivant dans l'extrême pauvreté sont encore privés de leur droit à un développement intégral à travers l'éducation préscolaire. L'exclusion d'un grand nombre d'enfants en âge de préscolarisation du système éducatif béninois demeure une réalité devant laquelle les parents des zones reculées et démunies sont impuissants.

Consciente des multiples enjeux et bénéfices que revêt l'éducation préscolaire, l'UNICEF au niveau global s'est engagée à régler ce problème d'équité dans la préscolarisation des enfants. C'est pour cela que l'UNICEF Bénin fait justice à ces exclus de la préscolarisation en appuyant la création des Espaces Enfances dans ses neuf communes d'intervention afin de permettre (sans discrimination basée sur le sexe, la religion, la condition sociale des parents) aux enfants de connaître un développement optimal dans l'ensemble de ses dimensions (i.e., physique, cognitive, langagière et socio-émotionnelle).

L'Espace Enfance est un établissement préscolaire mis en place en milieu rural pour accueillir de jeunes enfants confiés à l'encadrement d'un animateur ou d'une animatrice recruté(e) et dont le service est rémunéré par la communauté. Dénommés «espaces éducatifs» dès le début de leur création, les Espaces Enfance sont des écoles maternelles communautaires dont les objectifs n'ont pas fondamentalement varié

d'un cycle de coopération à un autre : (i) Inciter les mères à libérer les filles pour l'école ; (ii) Libérer les mamans pour les activités génératrices de revenus ; (iii) Favoriser la socialisation et la stimulation de l'enfant ; et (iv) Préparer les jeunes enfants pour l'école.

En Mars 2014, cette expérience a fait l'objet d'une évaluation externe qui a recommandé, entre autres, sa poursuite et son extension. Dans le cadre du Programme de Coopération Bénin-UNICEF 2014-2018, cette extension a été prévue et c'est ainsi que l'UNICEF a sollicité et obtenu du Comité Suédois pour l'UNICEF un financement pour la mise en œuvre du projet intitulé « Libérer le potentiel des enfants ». Ce projet devait permettre à plus d'enfants de couches rurales démunies d'avoir accès aux services de préscolarisation. Plus précisément, il était attendu qu'il permette à au moins 6000 enfants (dont 3000 filles) d'avoir accès à 150 centres et aide au moins 6,000 mères et sœurs aînées, qui ont à charge les enfants, de s'engager dans des activités génératrices de revenus et / ou de s'inscrire aux cours d'alphabétisation. Un plaidoyer a été prévu pour intégrer le préscolaire communautaire parmi les priorités du plan sectoriel de l'éducation post 2015.

2. Justification

En dépit des résultats probants de la préscolarisation communautaire à travers l'accroissement du taux de préscolarisation qui est passé de 6% en 2006 à 11% en 2011 puis à 13 % (MICS 2014), le gouvernement du Bénin continue de prioriser la préscolarisation formelle au détriment de la communautaire. Par conséquent, l'accès, l'offre et la qualité sont loin de devenir une réalité. Pour changer cet état de choses, après trois années de mise en œuvre du projet (2014, 2015 et 2016), comme prévu dans la proposition de financement, une évaluation sommative va être faite pour non seulement apprécier le niveau d'atteinte des objectifs mais pour constituer une évidence solide sur laquelle baser les plaidoyers visant à motiver le gouvernement Béninois qui hésite encore à adopter la préscolarisation communautaire comme stratégie d'inclusion des enfants des zones défavorisées et reculées. Cette évaluation tirera avantage des informations disponibles en matière de préscolarisation des enfants ; notamment des données de routine, des études de même que des évaluations réalisées. Cette évaluation de la composante éducation constituera une contribution significative dans la réflexion. Enfin cette évaluation finale exploitera les résultats de l'évaluation de 2014 et, dans un cadre plus modeste, essaiera d'apprécier les résultats atteints dans les neuf communes d'intervention du programme Education de 2014 à 2016.

3. Les objectifs de l'évaluation

L'objectif principal de la présente évaluation *est de générer des évidences, sur la performance de la mise en œuvre du projet, qui serviront de base pour son orientation stratégique et son amélioration. L'évaluation facilitera la capitalisation de mesures correctives qui permettront aux futurs programmes d'aider plus d'enfants des groupes démunis vivant à Aguégoués, So Ava, Zakpota, Gogounou, Karimama, Malanville, Ségbana, Kalalé et Nikki à jouir de leur droit à une préscolarisation de qualité.* Cette évaluation est une opportunité pour mesurer la portée des interventions en termes d'efficacité aux regards des résultats attendus, d'identifier les lacunes et capitaliser les acquis. Le but principal est de mettre à disposition des évidences en identifiant les bonnes pratiques et les leçons apprises qui pourraient améliorer et guider les orientations stratégiques des programmes. Elle vise à améliorer la conception et la performance du prochain cycle de programme. Elle permettra en outre de documenter les succès dans la prise en charge du développement holistique de l'enfant mais aussi d'en relever les défis afin de contribuer à l'apprentissage organisationnel.

Plus spécifiquement, les objectifs de cette évaluation sont :

- Evaluer la contribution du programme à la prise en compte des droits de l'enfant dans les politiques et stratégies de prise en charge de la préscolarisation

- Analyser l'adéquation entre les résultats poursuivis et les ressources allouées au programme d'éducation ainsi que son positionnement par rapport aux priorités nationales et organisationnelles
- Faire des recommandations opérationnelles pour l'amélioration de la performance du programme ;

4. Utilisateurs et utilisation des résultats de l'évaluation

A l'issue de l'évaluation, les résultats seront partagés (ateliers, discussions de groupes) avec les acteurs impliqués aux niveaux (i) central (directions techniques du MEMP, Partenaires Techniques et Financiers, ONG...), (ii) déconcentré (Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire, circonscriptions scolaires et écoles) et (iii) décentralisé (collectivités et communautés). Ces résultats aideront le Gouvernement et ses partenaires y compris le donateur à disposer de données et d'informations quantitatives et qualitatives fiables sur l'atteinte des résultats du projet et à définir les stratégies à développer, aussi bien que des plaidoyers éventuels pour renforcer l'appropriation de l'expérience des Espaces Enfance et son passage à l'échelle. Cette évaluation constituera une évidence pour orienter le Bénin lors de la phase de l'élaboration des directives sur la préscolarisation communautaire. Aussi, cette évaluation permettra-t-elle à l'UNICEF de mieux orienter ses activités dans le domaine de la préscolarisation communautaire pendant le développement de son plan stratégique d'éducation. Les résultats pourront être utilisés dans le développement du plan sectoriel de l'éducation du Bénin.

5. Portée de l'évaluation finale

5.1 : La mise en œuvre du projet « libérer le potentiel des enfants » s'inscrit dans les priorités du pays en matière de préscolarisation / de prise en charge de la petite enfance car elle améliore l'accès et assure l'équité dans la préscolarisation. L'évaluation portera sur les interventions de l'approche communautaire de préscolarisation menée dans les neuf communes. Elle se focalisera sur les domaines et interventions suivants du projet.

Au plan national :

- Contribution du projet au développement des stratégies et politiques sectorielles et partenariats en phase avec les objectifs nationaux.

Au niveau opérationnel :

- contribution du projet à l'amélioration de l'offre des services de préscolarisation communautaire et au changement de comportement en faveur de la préscolarisation communautaire.

Au plan géographique :

- l'évaluation ciblera les communes couvertes par le projet « Libérer le potentiel des enfants » à savoir So Ava, Aguégus, Zakpota, Gogounou, Nikki, Kalalé, Ségbana, Malanville, Karimama. La période couverte par l'évaluation s'étend de 2014 à 2016.

5.2 La performance du projet sera évaluée en mettant en exergue sa pertinence, son efficacité, son efficacité et l'adhésion des différents acteurs impliqués.

Elle abordera à cet effet, entre autres, les questions suivantes:

a. Pertinence

- Dans quelle mesure l'initiative communautaire de développement de la petite enfance est alignée sur les priorités du gouvernement et sur les demandes des partenaires nationaux ?
- La démarche de mise en œuvre a-t-elle permis de répondre aux besoins ressentis et d'adresser des goulots identifiés ?
- Le projet est-il adapté au mode de vie des bénéficiaires ?
- Le programme assure-t-il la préparation des enfants à l'école et leur socialisation?

b. Efficacité

- Dans quelle mesure les résultats de l'initiative communautaire de développement de la petite enfance ont-ils contribué à un dialogue politique focalisé sur l'équité dans ce secteur ?
- Les résultats planifiés ont-ils été atteints ? Quelles sont les facteurs qui ont favorisé l'atteinte ou la non-atteinte des résultats ?
- Quels sont les résultats concrets atteints au bout de ces années (2014-2016) ? En partant d'exemple d'interventions spécifiques, montrer dans quelle mesure l'initiative communautaire de développement de la petite enfance a contribué à améliorer les indicateurs de l'éducation dans les communes bénéficiaires au cours des années couvertes par les interventions
- Les activités planifiées suffisent-elles (en quantité et en qualité) pour atteindre les résultats ou y a-t-il des gaps non couverts par d'autres partenaires ou le gouvernement?
- Est-ce que les partenariats établis sont les plus indiqués pour l'atteinte des résultats escomptés ?
- La mise en œuvre de l'initiative communautaire de développement de la petite enfance a-t-elle permis de réduire les faiblesses des structures déconcentrées/décentralisées à atteindre les enfants les plus vulnérables ?

c. Efficience

- Dans quelle mesure y a-t-il eu utilisation judicieuse et optimale des ressources financières, matérielles et humaines pour l'atteinte des résultats ou des objectifs ?
- Aurait-il été possible d'atteindre les mêmes résultats ou de faire plus avec moins de ressources ?
- Quels sont les facteurs de gestion qui ont amélioré ou réduit l'efficience de l'expérience ?

d. Durabilité

- Le Gouvernement, les Mairies et les communautés se sont-ils approprié l'expérience des Espaces Enfance ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Dans quelle mesure les conditions nécessaires pour une appropriation des interventions par la partie nationale et les communautés elles-mêmes sont-elles en place ?
- Quelles sont les interventions ou composantes de l'initiative communautaire de développement de la petite enfance qui ont été complètement intégrées et financées sur le budget propre du gouvernement du Bénin ?
- Y a-t-il des interventions de l'initiative communautaire de développement de la petite enfance financées ou supportées par les communautés elles-mêmes ?
- Quelles sont les dispositions prises pour assurer la mobilisation des ressources ? Est-ce que l'initiative communautaire de développement de la petite enfance a identifié et/ou développé les partenariats nécessaires pour pérenniser la réalisation des résultats attendus ?
- Est-ce que les interventions prennent suffisamment en compte la résilience des communautés et des systèmes communautaires?
- Dans quelle mesure l'initiative communautaire de développement de la petite enfance s'appuie-t-elle sur des procédures adaptées pour appuyer les partenaires gouvernementaux et assurer un transfert de compétence ?

e. Genre et équité

- Dans quelle mesure ces groupes vulnérables, hommes/femmes, garçons/filles, les enfants des zones défavorisées des communes couvertes, ont-ils été touchés par l'initiative communautaire de développement de la petite enfance?
- Le projet assure-t-il la libération des mères pour qu'elles puissent vaquer à leurs occupations ?

- le projet assure-t-il la libération des jeunes filles pour qu'elles puissent être scolarisées ?
- L'initiative communautaire de développement de la petite enfance a-t-elle permis d'adresser suffisamment les problèmes d'équité que rencontre le pays dans la préscolarisation et leurs causes ?

6. Processus et méthodologie de l'évaluation

Les consultants utiliseront une méthode détaillée qui combinera des méthodes mixtes, incluant des méthodes qualitatives et des quantitatives. La méthode sera faite de revues documentaires, de discussions de groupes et d'interviews mais aussi d'observations directes notamment à travers des visites de certains sites d'intervention. Toutes ces méthodes combinées faciliteront les réponses aux questions et aux critères d'évaluation ci-dessus.

L'évaluation devra être en harmonie avec l'approche basée sur les droits humains, le genre et l'équité. Pour la richesse de leur analyse, les consultants devront aussi trianguler les données disponibles et examiner des documents existants pour atteindre les objectifs et répondre aux questions de l'évaluation décrites ci-dessus.

Les méthodes quantitatives

Celles-ci comportent la revue des documents pertinents et l'analyse des documents quantitatifs disponibles dans les services publics, les espaces enfance ou ailleurs. Les consultants devront se pencher sur les données des enquêtes récentes telles que le MICS Bénin, et d'autres données de collecte de routine telles que les statistiques du MEMP. L'utilisation des sources de données liées aux structures centralisées et déconcentrées du MEMP et des neuf communes d'intervention, aux enseignants des espaces enfances, aux mairies et aux ménages donnera de bonnes informations grâce à un bon échantillonnage fait dans les neuf communes que sont Aguégoué, Zakpota So ava, Gogounou, Kalalé, Ségbana, Karimama, Nikki et Malanville.

Les méthodes qualitatives incluent des discussions, des observations directes ainsi que des interviews avec les parties prenantes et avec des informateurs clés afin de compléter les données quantitatives. L'équipe d'évaluation trouvera les alternatives les plus appropriées pour obtenir les informations les plus à même de renseigner les prises de décisions. Ainsi, divers groupes de populations seront identifiés y compris au sein de l'UNICEF, des structures publiques et privées, des institutions partenaires mais aussi les représentants des détenteurs de droits. Pour ce faire, il faudra utiliser des méthodologies garantissant la participation des détenteurs de droits en particulier les enfants, les jeunes et les femmes.

En plus de la méthode qualitative de collecte de données prospectives, une revue des documents programmatiques et des rapports divers sera conduite, notamment des documents clés existant tels que (i) les documents programmatiques (les programmes, plans et politiques), (ii) les plans de travail et leur rapports correspondant, (III) les rapports de suivi des activités, (iv) ainsi que les rapports des partenaires d'exécution, les rapports des revues sectorielles ...etc.

L'équipe d'évaluation sera encouragée à explorer des méthodes novatrices de collecte et d'analyse d'informations qualitatives pour compléter les informations quantitatives. Elle devra aussi adopter les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation, par ex., les personnes interrogées et autres sources d'information.

Les différentes phases de l'évaluation sont les suivantes :

➤ **Atelier de lancement, de définition et de validation des outils**

Un atelier sera organisé au profit du comité de pilotage et des acteurs (les représentants de la Direction de l'enseignement maternel, de la Direction de la Planification et de la prospective, la Directrice adjointe de cabinet, les mairies, les animateurs et animatrices des Espaces Enfance, les

circonscriptions scolaires, les bénéficiaires) pour le lancement du processus. Une formation des enquêteurs sélectionnés validera les outils de collectes de données sur le terrain. Cette phase sera suivie de pré test des outils.

➤ **Organisation des différentes consultations**

La collecte des données qualitatives comportera des consultations ou entretiens auprès d'informateurs et d'acteurs clés. Les Directions Départementales des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP), La Direction de la prospective et de la planification et les Circonscriptions Scolaires concernées, la Direction de l'Enseignement Maternel, l'UNICEF, diverses structures pertinentes étatiques ou non, communautés et enfants bénéficiaires de l'expérience des espaces enfance, et des personnes ressources identifiées à cet effet seront consultées.

➤ **Rédaction du rapport**

Les consultants procèdent à la compilation des différents rapports et s'assurent de la cohérence d'ensemble.

➤ **Validation nationale**

Un atelier regroupera, outre les différentes structures sus-indiquées, d'autres directions techniques du MEMP, les représentants de la société civile, les APE, les animateurs et animatrices des Espaces Enfance et des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans la petite enfance. Au cours de cet atelier, seront recueillies les observations des participants pour l'amélioration de la qualité du rapport.

7. Gouvernance de l'évaluation et engagement des partenaires.

a. Pilotage

Cette évaluation est commanditée par le comité de pilotage présidé par la Directrice adjointe de Cabinet du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire. Le comité de pilotage aura pour rôle de coordonner, valider les documents techniques et suivre tout le processus. Le spécialiste de Suivi & Evaluation de Unicef Bénin fournira l'orientation technique durant tout le processus et s'assurera de l'indépendance dans la conduite de l'évaluation.

Ce comité est composé comme suit :

- ✓ Président : Directrice adjointe de Cabinet du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
- ✓ Rapporteur : Directeur de la Planification et de la Prospective du MEMP ;
- ✓ Membres :
 - Point focal UNICEF à la Direction de l'Enseignement Maternel
 - Représentants de la Direction de l'Enseignement Maternel (DEM) ;
 - Représentants UNICEF : Chef Section éducation de base et la Spécialiste en Education (Petite enfance et Qualité), la chef section du Programme Politiques sociales, le spécialiste suivi évaluation et le spécialiste Planification de l'UNICEF
 - Maires et Chefs de Circonscriptions Scolaires des communes couvertes par l'expérience des espaces enfance
 - Le Président du comité de pilotage de l'évaluation présidera les réunions du comité et en assurera la coordination
 - Le Responsable du Suivi Evaluation de l'UNICEF veillera à la gestion technique de l'évaluation

Le rôle du comité de pilotage sera de valider: (1) le protocole d'évaluation ; (2) le chronogramme ; (3) la démarche méthodologique ainsi que les outils élaborés pour l'évaluation, (4) les rapports : le rapport de démarrage, le rapport provisoire et le rapport final. Il aura également à (5) faire le suivi du processus de l'évaluation.

b. Contrôle qualité

Les consultants sont responsables de la qualité des produits issus de cette évaluation. Cependant, les termes de référence, la méthodologie et les rapports seront revus par le comité de Pilotage, et le bureau régional de l'UNICEF en guise de contrôle pour garantir la qualité. De plus, la qualité du rapport final sera évaluée par une organisation indépendante de l'UNICEF et qui communiquera les résultats à l'UNICEF et au comité de pilotage. Les résultats de ce contrôle qualité seront aussi communiqués aux consultants.

8. Produits attendus

L'équipe en charge de l'évaluation présentera, au démarrage, un protocole d'évaluation avec une méthodologie détaillée, qui inclut des éléments à la fois quantitatifs et qualitatifs, conçus pour répondre avec précision aux questions clés. Ce protocole doit préciser les informations générales disponibles, les méthodes, les mesures d'assurance de la qualité, et comment les données seront analysées et rapportées. Cette note doit proposer les mesures susceptibles de garantir au processus d'évaluation une assise éthique, et de protéger la confidentialité et la dignité de ceux qui participent à l'évaluation. Elle décrira en détail la méthodologie utilisée, la faisabilité et la précision, l'exhaustivité et l'utilité des résultats qui peuvent être attendus. Les outils de collecte de données y seront annexés ainsi qu'un chronogramme détaillé indiquant les produits attendus par dates précises et responsables.

A l'issue de cette évaluation, les/ consultants(es) devront produire un rapport faisant ressortir les aspects suivants :

- Un premier draft du rapport d'évaluation avec une présentation PowerPoint au cours d'une session de restitution au comité de pilotage
- Le rapport final (version électronique et deux exemplaires en copie dure)
- Le plan de mise en œuvre des recommandations

Ces produits seront soumis au comité de pilotage pour validation. Tous ces documents élaborés restent la propriété de l'UNICEF et du gouvernement qui en feront une large diffusion.

- Le rapport définitif de l'évaluation sera soumis en français en quatre exemplaires (version papier) avec deux CD ROM en format MS WORD, dans les dix (10) jours suivant l'atelier de validation, au président du comité de pilotage. Les CD ROM devront contenir les versions électroniques de l'ensemble des documents, y compris les documents préparatoires, documents d'enquête, de collecte de données et la base de données.
- « Le management response » indiquant comment les recommandations seront mises en œuvre. Ainsi la base du rapport final assorti des recommandations claires et concises qui auront été validées par les parties prenantes. L'équipe des consultants(es) préparera ce document qui indique en détail les actions, les responsabilités, le chronogramme ainsi que le budget nécessaire, le cas échéant.

Recommandations : une réponse formelle de gestion (Management Response) sera préparée par l'équipe d'évaluation pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de la fermeture de ces recommandations.

Il s'agira donc de prendre en compte :

- le réalisme dans l'identification des actions à mettre en œuvre pour répondre à chaque recommandation ;
- le chronogramme de mise en œuvre et la budgétisation de ces actions prioritaires ;
- L'identification des rôles et responsabilités des acteurs clés à qui s'adressent les dites recommandations, dans la mise en œuvre des actions identifiées et la mise en place d'un comité/mécanisme de suivi de la mise en œuvre des recommandations.

9. Durée de l'évaluation et chronogramme indicatif

Le projet de chronogramme de l'évaluation à présenter par les consultants(es) sera validé par le comité de pilotage. La durée de l'évaluation est de 45 jours ouvrables répartis selon le calendrier suivant :

Tâches		Durée
Elaboration, soumission et validation, des plans et calendrier de travail et de la méthodologie détaillée		5 jours
Revue documentaire		5 jours
Elaboration et validation des outils de collecte d'informations supplémentaires		5 jours
Collecte de données sur le terrain		10 jours
Dépouillement et analyse des données et informations collectées		7 jours
Élaboration des drafts des documents		5 jours
Élaboration du rapport provisoire et des présentations PowerPoint Préparation de la première version du rapport d'évaluation en Word et en PowerPoint		1 jour
Présentation du rapport provisoire au Comité de pilotage		1 jour
Présentation du rapport et des recommandations (l'atelier de validation) qui est discuté par le comité technique et les observations fournies à l'équipe d'évaluation		1 jour
Organisation d'un atelier technique élargi pour la discussion de la version revue du rapport		1 jour
Soumission au comité technique de la version quasi finale, prenant en compte les commentaires		1 jour
Finalisation des Documents		1 jour
Elaboration du rapport final		1 jour
Soumission du rapport final		1 jour
Durée totale de l'évaluation		45 Jours

10. Aspects éthiques

L'évaluation des interventions de développement appuyées par les Nations Unies en général et l'UNICEF en particulier, doit être indépendante, impartiale et rigoureuse. Chaque évaluation doit clairement contribuer à l'apprentissage et à la redevabilité. Ainsi donc, l'équipe des évaluateurs doit professionnellement être guidée par les principes de rigueur dans le cadre de la conduite de cet exercice. Elle devra en outre se conformer strictement au « Code de conduite du Groupe d'évaluation des Nations Unies (GENU) pour les évaluateurs »¹. Brièvement, on note que les consultants :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans leur évaluation, des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées.
2. Doivent divulguer l'ensemble des conclusions d'évaluation, ainsi que les informations sur leurs limites et les mettre à disposition de tous ceux qui sont concernés par l'évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats.
3. Doivent protéger l'anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations. Les évaluateurs doivent accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée. Les évaluateurs doivent respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s'assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu'à leur source. Les évaluateurs n'ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l'évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.
4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d'actes répréhensibles pendant qu'ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d'enquêter sur la question. Ils doivent consulter d'autres entités

¹ Pour plus de détails, lire : UNEG Code of Conduct for Evaluation in the UN System & UNEG Ethical Guidelines au site de l'UNEG : <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>;
http://www.unevaluation.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=102

compétentes en matière de supervision lorsqu'il y a le moindre doute à savoir s'il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux us et coutumes et faire preuve d'intégrité et d'honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s'en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu'une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l'évaluation et en faire connaître l'objet et les résultats d'une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.
6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l'évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

11. Profil des consultants

La mission d'évaluation sera effectuée par une équipe de deux consultants dont un principal, possédant une expérience internationale. Les deux consultants devront avoir les profils ci-après :

Le profil du /de la consultant(e) international(e)

Il/elle doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- niveau BAC + 5 ans au moins, en **sociologie-anthropologie, planification, sciences de l'éducation, auditeur, gestionnaire de programme ou toutes autres compétences équivalentes en sciences sociales.**
 - **une expérience professionnelle confirmée d'au moins 10 ans dans l'évaluation de projet et avoir une bonne connaissance des systèmes éducatifs africains francophones,**
 - une excellente maîtrise du français et une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point), une bonne capacité rédactionnelle.
 - L'expérience dans l'évaluation des projets de développement liés à l'éducation de base, y compris en matière d'analyse et d'évaluation de politiques, stratégies ou projets éducatifs,
 - la connaissance du système éducatif béninois et la capacité à exploiter des documents en anglais sont exigées.
 - Bonne compréhension du mandat et programme de l'UNICEF et des priorités nationales
 - Bonne connaissance des programmes d'éducation et d'évaluation, y compris dans les situations d'urgence et connaissance de la littérature actuelle dans le secteur
 - Excellente compétence dans le domaine de la recherche, notamment le développement des modèles et outils d'analyse ;
 - Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
 - Capacité à gérer le temps et les ressources imparties et à travailler dans des délais courts
 - Excellente compétence orale et écrite en français. La connaissance de l'anglais et du contexte local béninois seront des atouts.
- a. Le profil du/de la consultant (e) national associé (e), recruté au grade NOC (BAC + 5) du système des Nations Unies.**
- Il devra avoir un diplôme de Master (BAC +5) en sciences de l'éducation.
 - Au moins 5 ans d'expérience sur des postes à responsabilité, y compris des postes d'évaluation et d'analyse dans le domaine de l'éducation préscolaire
 - Avoir participé à au moins 3 évaluations de programme

- Bonne connaissance des programmes d'éducation et d'évaluation, et connaissance de la littérature actuelle dans le secteur
- Excellentes compétences orale et écrite en français ;
- Bonne connaissance de la gestion axée sur les résultats
- Bonne connaissance du contexte local, y compris des institutions et des personnes- clés dans l'éducation préscolaire
- Compétence dans le domaine des entretiens/interviews et dans le domaine de la facilitation.
- la connaissance de l'anglais sera un atout

12. Responsabilités des consultants(es)

L'équipe des consultants (es) sera responsable de tous les aspects techniques de l'évaluation, sous la direction du comité de pilotage.

Le consultant principal assurera le rôle de chef d'équipe et sera donc responsable de tous les aspects techniques de l'évaluation. Il proposera un canevas de rapport validé par le comité de pilotage. Plus précisément, sous la supervision du comité de pilotage, le consultant principal fournira l'expertise technique et l'assistance dans la coordination de l'évaluation et la production du rapport de l'évaluation. Il/elle préparera la méthodologie détaillée de l'évaluation et rendra compte périodiquement de l'évolution du travail au comité de pilotage. Il /elle animera l'équipe et sera responsable de la réalisation des activités relatives à l'évaluation à toutes les étapes, depuis la conception méthodologique jusqu'à la présentation des résultats au cours des ateliers en passant par la collecte de données, la rédaction du rapport. Il/elle devra rendre compte périodiquement de l'évolution du travail au comité de pilotage. Il /elle se portera garant de la qualité des produits attendus.

Le/la consultant(e) associé (e), quant à lui /elle, travaillera sous la supervision du/de la consultant(e) principal(e).

Il /elle appuiera la réalisation de l'évaluation à toutes les étapes, de la conception méthodologique à la rédaction des rapports et leur présentation au cours des ateliers. Il/elle est chargé(e) d'appuyer les différentes recherches sur le terrain. Il/elle facilitera les contacts avec les structures et acteurs nationaux et sera chargé d'organiser l'atelier technique discussion du rapport revu. Il /elle contribuera à la qualité rédactionnelle des rapports et apportera toute la contribution technique nécessaire pour l'évaluation et pourra être responsabilisé(e) dans d'autres tâches jugées pertinentes selon les besoins spécifiques de l'évaluation.

13. Critères d'évaluation

Les consultants intéressés présenteront leurs candidatures en binôme avec des CV précisant leurs parcours professionnels. Ils feront une proposition d'offre technique (incluant la compréhension des termes de référence, la méthodologie et le chronogramme détaillé). Cette proposition servira de base pour la sélection. Les critères de notation des offres techniques sont résumés dans le tableau suivant:

Ordre	Critères d'évaluation de l'offre	Note maximale
1	Compréhension des TDR	10
2	Méthodologie proposée	40
3	Expérience et Références techniques pertinentes	30
4	Profil des Consultant(e)s	20

Total	100
-------	-----

Les consultants ayant obtenu les meilleures notes seront retenus (es) pour la mission. Au regard du caractère stratégique de la mission et de la complexité de certaines tâches, le minimum de note exigée pour être retenu est 70 points.

14. Conditions administratives et financières

Les consultants (es) seront recrutés(es) conformément aux dispositions d'UNICEF en matière de recrutement de consultants. Ils seront rémunérés sur la base de leurs offres financières discutées et convenues.

Après leur recrutement et leur entrevue avec les responsables en charge de l'Éducation à UNICEF, ils/elles soumettront leur méthodologie de travail actualisée et consolidée ainsi que les outils de collecte de l'information. Ces documents seront analysés et approuvés par le Comité de pilotage avant le démarrage proprement dit de l'évaluation

- L'UNICEF prendra en charge les honoraires et les coûts de voyages officiels qui seront arrêtés de commun accord suite au protocole qui sera proposé par les consultants(es) et selon les conditions habituelles de l'UNICEF. Les frais liés à la collecte de données sur le terrain (déplacement, honoraires des enquêteurs et des superviseurs) seront payés sur présentation du budget approuvé par l'UNICEF. Les autres coûts associés à la consultation, notamment les réunions et ateliers qui seront organisés, ainsi que les frais de collecte des informations par les personnes ressources dont le recrutement aura été reconnu pertinent par le Comité de Pilotage, seront pris en charge par l'UNICEF. Les deux consultants devront disposer de leur propre matériel de travail (ordinateur, etc.)
- L'UNICEF assurera le/les voyages (aller-retour) du consultant international du lieu de résidence au Bénin et à toute l'équipe d'évaluation pour la partie consacrée à l'enquête sur le terrain. Un bureau pourra être mis à disposition à l'UNICEF afin de faciliter les échanges.

Les consultants seront rémunérés en trois tranches précisées comme suit :

- Consultant International
 - 30% après soumission et validation du protocole d'évaluation ;
 - 30% après soumission du rapport provisoire accepté par le comité de pilotage ;
 - 30% après soumission du rapport final prenant en compte toutes les observations issues des validations et après la remise de tous les produits attendus de l'évaluation.
 - 10% après la remise du management response
- Consultant National
 - 20% après soumission et validation du protocole d'évaluation ;
 - 30% (2) Après l'organisation de l'atelier
 - 40% après soumission du rapport final et confirmation par le consultant principal que toutes les contributions requises ont été apportées.
 - 10% après la remise du management response

Les honoraires seront payés par UNICEF par virement bancaire.

15. Soumission des candidatures

Les soumissions se feront uniquement en ligne, sur la plateforme de recrutement d'UNICEF où le présent avis, est publié. Le délai de soumission étant le 30 Mars 2017 à 10H00 GMT.

Les soumissions devront être constitués d'une offre technique et d'une offre financière adressées à Monsieur le Représentant Résident/ UNICEF BENIN.

L'offre technique devra comporter notamment :

- Une demande datée et signée, adressée à Monsieur le Représentant Résident - UNICEF BENIN
La compréhension des TDR,
- Une méthodologie détaillée
- Un chronogramme détaillé de la mission
- Le CV détaillé du consultant, à jour, daté et signé,
- Le formulaire P11 des Nations Unies, disponible sur le site WEB de l'UNICEF :
<http://www.unicef.org/about/employ/files/P11.doc>.
- Copies des diplômes et attestations en lien avec le présent appel à candidature et justifiant les expériences retracées dans le CV et le P11,
- Les attestations de bonne exécution de missions similaires

L'offre financière, devra comporter quant à elle, la proposition financière du consultant avec toutes les précisions et détails utiles et pertinents, le cas échéant, pour sa bonne appréciation/évaluation.

Les prix, exprimés en franc CFA, devront rester valables quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de soumission.

NB : L'ensemble des pièces constituant l'offre technique et l'offre financière, (à part la demande, le cv et le P11 qui devront être attachés séparément) est à scanner dans l'ordre de leur énumération, en un seul et unique fichier à télécharger et attacher à la soumission en ligne.

Les consultants retenus devront compléter les pièces suivantes avant le démarrage de leur contrat :

- Une attestation d'assurance médicale (maladie/et individuel accident+ évacuation) couvrant toute la période contractuelle;
- Un certificat médical de visite et contre-visite ;
- Une déclaration d'aptitude physique (disponible auprès des Ressources Humaines d'UNICEF Benin)
- Un formulaire de désignation de bénéficiaires (disponible auprès des Ressources Humaines d'UNICEF Benin)
- Un relevé de l'identité bancaire (RIB) pour la création du vendor.